

Demande de versement de l'avoir du pilier 3a suite à l'utilisation pour la propriété du logement

Prénom		Nom	
Rue, n°		NPA, Localité	
Date de naissance		N° de portefeuille	
N° AVS		État civil	

Si l'état civil est « divorcé(e) » / « partenariat enregistré dissous » / « veuf/veuve »

Date du changement d'état civil

Si l'état civil est « marié(e) » / « en partenariat enregistré »

Date du mariage / de l'enregistrement du partenariat

Prénom, nom conjoint / partenaire enregistré

Date de naissance conjoint / partenaire enregistré

Mise en gage pour l'encouragement à la propriété du logement

L'avoir de prévoyance est-il mis en gage ?

☐ Oui (merci de joindre la déclaration de levée de gage de l'ancien créancier gagiste)

☐ Non

Versement en espèces, retraits anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement et rachats

As-tu fait verser, au cours des cinq dernières années, l'un de tes avoirs de prévoyance pour un motif de versement en espèces ou pour l'encouragement à la propriété du logement ?

☐ Oui (Date)

☐ Non

As-tu effectué, au cours des trois dernières années, des rachats volontaires dans ta caisse de pension ?

☐ Oui

☐ Non

Objet de l'utilisation

À quelle fin les fonds retirés du pilier 3a seront-ils utilisés ?

☐ Acquisition d'un logement en propriété comme résidence principale

☐ Construction d'un logement en propriété comme résidence principale (« nouvelle construction »)

☐ Acquisition ou construction d'un logement en propriété comme résidence secondaire ou de vacances (versement impossible)

☐ Amortissement d'une hypothèque existante

☐ Participation à une coopérative de construction de logements / acquisition d'actions d'une société immobilière à locataires

☐ Rénovation (Remarque : voir « Retrait pour rénovations » dans la FAQ sur notre site internet)

Indications relatives au bien immobilier

Adresse du bien

NPA, localité

Date du transfert de propriété

Annexes obligatoires

Merci de joindre les documents suivants. Des copies suffisent amplement. Il vaut mieux garder les originaux, car nous ne retournons pas les documents transmis.

- Si état civil célibataire, divorcé(e) ou veuf/veuve : copie d'une attestation d'état civil (établie il y a moins de trois mois)
- Si état civil marié(e) ou en partenariat enregistré : copie du livret de famille (ou, à défaut, attestation de famille, acte de mariage ou certificat de mariage) ou justificatif de partenariat
- Pièce d'identité officielle portant la signature du preneur de prévoyance
- Pièce d'identité officielle portant la signature du conjoint / de la partenaire ou du partenaire enregistré(e)

En cas d'acquisition d'un logement en propriété, il convient de fournir en outre :

- Contrat de vente authentique ou projet de contrat de vente (établi il y a moins de 3 mois)
- Confirmation d'utilisation de la banque ou du notaire (uniquement en cas de retrait anticipé)
- Contrat de gage (uniquement en cas de mise en gage)

Remarque : un versement est possible au maximum 12 mois avant le transfert de propriété

En cas de construction d'un logement en propriété, il convient de fournir en outre :

- Extrait du registre foncier (établi il y a moins de 3 mois) ou contrat de vente authentique du terrain à bâtir (établi il y a moins de 3 mois) et contrat de crédit de construction, ou
- Projet de contrat de vente du terrain à bâtir et contrat d'entreprise
- Confirmation d'utilisation de la banque (uniquement en cas de retrait anticipé)
- Contrat de gage (uniquement en cas de mise en gage)

Remarque : un versement est possible au maximum 12 mois avant le transfert de propriété

En cas d'amortissement d'une hypothèque existante, il convient de fournir en outre :

- Extrait du registre foncier (établi il y a moins de 3 mois)
- Attestation de domicile actuelle (établie il y a moins de 3 mois)
- Contrat hypothécaire valable / confirmation du créancier hypothécaire
- Confirmation d'utilisation de la banque, y compris instructions de paiement
- Contrat de gage (uniquement en cas de mise en gage)

En cas de participation à une coopérative de construction de logements / d'acquisition d'actions d'une société immobilière à locataires, il convient de fournir en outre :

- Confirmation de la coopérative de construction de logements indiquant le montant des parts à souscrire
- Contrat de bail
- Bulletin de versement de la coopérative de construction de logements / de la société immobilière à locataires (versement sur un compte privé impossible)

En cas de rénovations, il convient de fournir en outre :

- Extrait du registre foncier (établi il y a moins de 3 mois)
- Attestation de domicile actuelle (établie il y a moins de 3 mois)
- Confirmations de commande / factures détaillées et signées par l'entreprise (ni devis ni tickets de caisse, établies il y a moins de six mois)
- Confirmation d'utilisation de la banque, y compris instructions de paiement (uniquement en cas de retrait anticipé)
- Contrat de gage (uniquement en cas de mise en gage)

Confirmation

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des indications ci-dessus et des documents transmis.

Je confirme que l'objet de l'utilisation respecte l'ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance, conformément à l'article 3 al. 3 et al. 5 OPP 3, ainsi que l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (OEPL) du 3 octobre 1994, et que les fonds seront utilisés exclusivement pour le bien immobilier mentionné ci-dessus, occupé par mes soins (résidence principale). Je confirme en outre que, dans le cas où le transfert de propriété ne se réaliserait pas, la findependent 3a Fondation de Prévoyance (« Fondation ») est en droit de charger le bénéficiaire du versement de reverser l'avoir de prévoyance versé sur le compte de prévoyance.

J'autorise la findependent 3a Fondation de Prévoyance (« Fondation »), si nécessaire, à procéder de son côté à des vérifications complémentaires, notamment auprès de tribunaux, d'autorités et d'institutions de prévoyance. La Fondation décline toute responsabilité quant aux conséquences de paiements tardifs ou non exécutés, notamment en cas de versement en fin d'année. La Fondation ne vérifie pas les conséquences fiscales du versement ; il appartient au preneur de prévoyance de les clarifier. Le droit suisse est applicable. Le for et le lieu d'exécution sont à Aarau.

Remarque importante : ce versement en espèces peut entraîner des conséquences fiscales importantes. Merci de clarifier ce point auprès de ton autorité fiscale compétente avant le retrait.

Instruction de versement

☐ Retrait de l'intégralité de l'avoir

☐ Retrait partiel de l'avoir

IBAN

Prénom, nom titulaire du compte

Adresse titulaire du compte

NPA, localité titulaire du compte

Nous passerons l'ordre de vente de tes titres dès que nous aurons reçu ton formulaire signé. Ceux-ci seront ensuite vendus lors du prochain jour de négoce hebdomadaire. Le versement des fonds suivra dans les cinq jours ouvrables après la vérification réussie des documents complets.

Lieu, date

Signature

Lieu, date

Signature légalisée du conjoint / partenaire enregistré